Image not found or type unknown

# question montant de l'obligation alimentaire

Par **july2539**, le **11/02/2012** à **19:15**

Bonjour à tous,

Je vis en couple et je suis pacsée avec mon compagnon depuis 2010. Sa maman a seulement 56 ans et vit sous tutelle depuis des années à cause d'un accident qui lui a causé une rupture d'anévrisme. Depuis elle est dépendante et ne peut travailler. Ne pouvant plus vivre en foyer (les raisons me sont obscures), elle a fait une demande pour vivre en maison de retraite qui devrait être acceptée d'ici quelques mois. (d'après son curateur).

1-Elle est très jeune pour être en maison de retraite, et l'aide sociale n'est peut-être pas la même.
2- J'aimerais avoir une idée du montant que nous aurons à payer. Mon compagnon a une soeur, mais elle a un petit salaire, son ami aussi et 2 enfants à charge.
3-J'ai lu qu'il fallait ôter 15% du montant des 2 salaires (ou seulement du sien?) après déduction des charges et de 200 euros par personne vivant dans le foyer.
Dois-je m'inclure sachant que nous ne sommes pas mariés mais pacsés?
4-Nous n'avons pas de crédit aujourd'hui, nous souhaiterions acheter mais ce montant risque de nous bloquer fortement pour un achat car nous vivons sur Paris.(les prix de l'immobilier sont très élevés ici)
5- Mon compagnon a un revenu d'environ 3500 euros et moi je suis au chômage.

Voilà, désolée pour ce message un peu long, mais je parcours depuis un moment tous les sites possibles sur ce sujet et je ne trouve rien pour m'aider...
D'avance merci pour votre aide..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés